

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1750

Villeurbanne - Acquisition à titre onéreux de l'Etat des parcelles AB25 et AC11 nécessaires à l'aménagement du stade de la Doua – EI 99044 - N° inventaire 99044T002-01- Opération 99044006 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020 « tous secteurs ».

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAIN (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1750 - VILLEURBANNE - ACQUISITION A TITRE ONEREUX DE L'ETAT DES PARCELLES AB25 ET AC11 NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DU STADE DE LA DOUA – EI 99044 - N° INVENTAIRE 99044T002-01- OPERATION 99044006 – LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "ACQUISITIONS FONCIERES 2015-2020", PROGRAMME 00020 « TOUS SECTEURS ». □ □ □ □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Acquisition de foncier».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020.

La Ville de Lyon et l'Etat sont propriétaires de deux tènements contigus sur le site de la Doua à Villeurbanne, ces deux tènements correspondant respectivement au stade de la Doua pour la Ville de Lyon et au campus de la Doua pour l'Etat.

Compte tenu des aménagements effectués sur leurs propriétés respectives, l'Etat et la Ville de Lyon se sont rapprochés afin de convenir des régularisations foncières à conduire. La Ville de Lyon a notamment procédé au réaménagement du terrain de football (anciennement stade de hockey) occupant deux parcelles cadastrées AB 17 et AB 5. Cet aménagement a été réalisé en vue de permettre l'homologation du terrain pour des rencontres de football de catégorie seniors, ce qui ne pouvait être le cas auparavant eu égard aux dimensions réduites du terrain. Des vestiaires et un chemin d'accès à cet équipement ont été réalisés plus précisément sur la parcelle AB 4 propriété communale, travaux qui impactaient également les parcelles AB 11 (désormais cadastrée AB 25) et AC 8 (désormais cadastrée AC 11) propriétés de l'Etat et affectées à l'Université.

Ces aménagements ayant été réalisés à ce jour, il vous est proposé d'opérer les régularisations foncières nécessaires en procédant à l'acquisition à l'Etat des parcelles impactées, soit les parcelles libres AB 25 pour 328 m² et AC 11 pour 73 m² pour un montant de 14 000 euros conforme à l'avis de France domaine en date du 25 septembre 2015.

Cette acquisition est placée dans le cadre de l'article L 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; en conséquence la mutation n'a pas à être précédée du déclassement dudit tènement immobilier.

L'acquisition de ces parcelles situées boulevard Laurent Bonnevey pour un montant de 14 000,00 euros ainsi que les frais notariés estimés à 800,00 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de France domaine n° 2015/266 V 2397 en date du 25 septembre 2015 ;

Vu le projet d'acte d'acquisition ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition par la Ville de Lyon à l'Etat des parcelles AB25 et AC 11 situées boulevard Laurent Bonnevey, en vue du stade de la Doua « Xavier Guillemet », pour un montant de 14 000,00 euros, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir et tout acte y afférent.

3. Cette opération n° 99044006, ainsi que les frais notariés, sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme 00020.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimés à 800,00 €, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, fonction 412, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 14 800,00 euros.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
99044T002-01	Parcelles (AB 25 – AC 11)	401,00	2115	14 000,00	
99044T002-01	Frais notariés – Parcelles (AB 25 – AC 11)	/	2115	800,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY